

MISSION DE L'INFORMATIQUE

REUNION DU 15 NOVEMBRE 1978

LIAISONS TELEINFORMATIQUES DES D.D.E. (TERMINAUX LOURDS)

Pour chaque D.D.E. équipée en 1978 d'un terminal lourd, on trouvera ci-après :

- sur un graphique, la comparaison des coûts entre la liaison spécialisée (sans tenir compte des éventuels multipoints), et la fourchette de variation des coûts TRANSPAC dont les extrémités correspondent au trafic actuel d'une part, au trafic théorique maximum d'autre part (obtenu en faisant l'hypothèse que toutes les applications du Ministère soient exploitées à partir d'un terminal lourd).

- un tableau des valeurs suivantes ;

- . le coût TRANSPAC "actuel" limite inférieure de la fourchette décrite ci-dessus qui tient compte de l'abonnement (850 F. par mois pour le terminal et quote part fixée à 400 F. pour l'abonnement du Site central), du trafic et de la durée de communication correspondante (valeur n° 1).
- . le coût probable de TRANSPAC dans un an, obtenu par majoration de 30 % du trafic (valeur n° 2).
- . le coût de la ligne spécialisée, y compris la quote part de la liaison du C.E.T.E. au site central (lorsque celui-ci n'est pas équipé d'ordinateur). Cette quote part a été calculée en tenant compte du fait que les C.E.T.E. ont besoin de lignes spécialisées pour leur propre trafic. La situation des liaisons inter-C.E.T.E. est explicitée dans un troisième tableau.

DDE équipées de terminal lourd en 1978

X Coût ligne Spécialisée

○ Coûts TRANSPA en 1978 et plafond

